

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de *Lautal*

Registre de *1888* N° *1*

SIGNALEMENT.

Le *Seur Damaison, Supérieur*
Chaudronnier
natif de
demeurant à *Meaux Lautal*
allant à *Vie province de Catalogne*
âgé de *57* ans, taille d'un mètre
75 centimètres,
cheveux *grisissants* front *mojeu*
sourcils *bruns* yeux *roux*
nez *fort* bouche *mojeune*
barbe *grise* menton *roud*
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

Meaut

PIÈCES DÉPOSÉES :

Fait à *aurillac*, le *30 octobre 1888*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

rigère
Damaison

POLICE GÉNÉRALE.

(P. É.)

Passé-Port

à l'Étranger,

valable pour un an.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Passé-Port à l'Étranger,

valable pour un an.

Registre

N° 276

SIGNALEMENT.

Agé de 56 ans

taille d'un mètre

15 centimètres

cheveux grisomants

front moyen

sourcils blancs

yeux noirs

nez fort

bouche moyenne

barbe grise

menton rond

visage ovale

teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Rien

Signature du Porteur :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mauriac

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France, de laisser passer librement

M. Damaison, Eugène, (Chaudronnier)

nati d'_____

demeurant à Pleaux (Cantal)

allant à Vic province de Catalogne (Espagne)

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant quarante jours pour sortir de France.

Fait à Mauriac, le dix-neuf Septembre mil huit cent ~~soixante~~ quatre-vingt-sept



Le Sous-Préfet,

Pris du Passé-Port : DOUZE FRANCS, DÉCIMES COMPRIS.